



Pour l'avenir des enfants!

1. Présentez-vous !

Les CPE ont vu le jour en 1997, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique familiale du Québec. Après plus de trente années d'engagement des femmes à travers les garderies populaires, le Québec a pris un virage important en choisissant clairement de s'occuper de ses enfants de moins de cinq ans. Les CPE sont nés d'une réflexion en profondeur sur les besoins des familles. Ils sont le résultat d'une volonté populaire de doter la société québécoise de services de garde éducatifs de qualité pour tous les enfants, et d'offrir aux familles un carrefour de services et un lieu de référence en petite enfance. L'État affirmait ainsi son désir de favoriser la conciliation travail-famille tout en offrant un cadre d'apprentissage adéquat pour les enfants. Le développement accéléré des services de garde éducatifs au cours des dix dernières années a permis à de nombreux parents de poursuivre leurs activités professionnelles tout en bénéficiant de services fiables, à faible coût et adaptés à leurs besoins.

Le Centre de la Petite Enfance Picassou a ouvert ses portes en mai 1995. C'est une corporation à but non lucratif subventionnée par le ministère de la Famille et des Aînés. Il accueille 42 enfants en installation à Havre-Saint-Pierre et il coordonne 12 milieux familiaux en Minganie. Huit personnes siègent au conseil d'administration.

De concert avec les administrateurs, la direction travaille à l'agrandissement du CPE en vue d'accueillir 60 enfants, soit 18 de plus qu'actuellement. Le CPE espère un jour pouvoir accueillir 80 enfants en installation.

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet ? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Ce projet nous intéresse parce qu'il assurera l'avenir économique de la région. Il amènera du développement municipal, il créera des emplois, il nous apportera une meilleure qualité de vie, il ouvrira la porte au retour en région de nos jeunes et il augmentera le nombre de familles à Havre-Saint-Pierre.

Actuellement, le CPE Picassou accueille 42 enfants. Le ministère de la Famille et des Aînés lui a récemment accordé 18 places subventionnées supplémentaires. Pour passer de 42 à 60 enfants, le CPE doit agrandir son établissement, mais visionnaire, il désire

l'agrandir pour accueillir un jour le maximum visé, soit 80 enfants. L'arrivée d'Hydro-Québec amènera de nouvelles familles. Le CPE Picassou espère que le ministère lui octroiera les places subventionnées nécessaires pour offrir un service adéquat.

Historique de la Demande de nouvelles places subventionnées au ministère de la Famille et des Aînés, Avril 2008.

«Lors de l'annonce de nouvelles places subventionnées au Québec, il a été demandé aux directions des Centres de la Petite Enfance et des bureaux coordonnateurs d'élaborer des projets permettant l'acquisition de ces places nouvellement libérées. L'attribution de ces places a été évaluée selon des priorités régionales établies par le Ministère. De ce fait, le Centre de la Petite Enfance Picassou a demandé, dans un projet minutieusement préparé en fonction de ces priorités et critères de sélection, 38 places pour son installation. Ces 38 places auraient permis un agrandissement, augmentant cette même installation à 80 enfants, soit la capacité maximale. La réponse à ce projet fut en partie négative, car seulement 18 places ont été accordées. L'installation ne sera donc pas subventionnée pour un agrandissement de 38 places, mais pour seulement 18 places. Nous devons donc assumer les coûts supplémentaires de cet agrandissement, en prévisions de nouvelles places subventionnées libérées par le Ministère. Nous espérons que dans un futur rapproché, 18 autres places subventionnées nous seront libérées, nous permettant ainsi d'avoir la capacité financière de donner un service adéquat à la population ayant déjà un besoin criant de nouvelles places subventionnées. Actuellement, 100 enfants sont sur notre liste d'attente. Du côté du bureau coordonnateur des milieux familiaux, 18 places ont été demandées, ce qui a été accordé en totalité.»

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi ?

Oui, ce projet est acceptable dans le milieu. Ses retombées économiques sont d'une importance capitale pour la Minganie: en plus de développer l'hydroélectricité, nous aurons accès au nord et nous pourrons développer notre potentiel minier, forestier et touristique.

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

Au terme du projet en 2020, entre 89 et 115 nouveaux ménages¹ se seront installés à Havre-Saint-Pierre. L'arrivée de ces nouvelles familles nous donne espoir d'opérer un jour à notre pleine capacité, soit 80 places à contribution réduite. Ainsi, nous assurerons une qualité de vie aux familles de Havre-Saint-Pierre et à celles qui viendront s'installer ici.

Le projet hydroélectrique la Romaine, apportera à la MRC une nouvelle vitalité économique. Ce projet d'envergure provoquera la création et le maintien d'un nombre important d'emplois durant près de 15 ans. À titre d'exemple, on estime à 2 400 le nombre de travailleurs requis d'ici 2014. Puisque la main-d'œuvre actuellement disponible dans le secteur ne suffit pas, ce sont aussi des gens de l'extérieur qui participeront aux travaux. Ainsi nous verrons plusieurs familles s'établir dans la région.

Le CPE Picassou, en plus d'être rempli à pleine capacité, connaît déjà une liste d'attente de 100 enfants, en raison d'une hausse de la natalité (une augmentation de 3 % du taux de natalité en 2006) et de l'arrivée de nouvelles familles suite aux départs massifs des travailleurs pour la retraite. Il est donc évident que les services de garde actuels ne sont pas en mesure de répondre à la demande que provoquera l'arrivée d'Hydro-Québec.

Le CPE Picassou est actuellement capable de donner un service de 42 places en installation (qui passera à 60 places en 2009) et de 92 places en milieu familial (pour toute la Minganie). Puisque nous sommes remplis à pleine capacité, il est donc nécessaire d'agrandir.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

En ce qui nous concerne, nous ne voyons pas d'éléments à modifier.

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Oui, ce projet devrait être autorisé pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus.

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

Nous n'avons pas d'autres suggestions.

¹ Données tirées des études d'Hydro-Québec.



Centre de Petite Enfance

PICASSOU

1310, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec)

G0G 1P0

Tél : (418) 538-1230

Fax : (418) 538-1890

Courriel : dgepehsp@globetrotter.net